



du **29** au **31 MARS 2026**

PALAIS DE LA CULTURE MOUFDI ZAKARIA - ALGER

FORMULAIRE DE DEMANDE D'ESPACE CONTRAT DE PARTICIPATION

LE FORUM DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

1 000

RDV B2B

150

EXPOSANTS

4 000

VISITEURS

60

SPEAKERS

2 500+

ESPACE

350

DSI - RSSI

www.ctoforum-dz.com

RESERVATION DE STAND

Stand Aménagé (Surface minimum 9m²)



Eclairage,
Moquette,
Signalétique,

1x Desk,
1x Table,
3x Chaises,
1x Corbeille

42 000.00 DA /m²

Chapiteau (Surface minimum 12m²)



Moquette,
Signalétique,

1x Desk,
1x Table,
3x Chaises,
1x Corbeille

36 000.00 DA /m²

Stand Non Aménagé (Surface minimum 9m²)



STAND NU
Marquage au sol

39 000.00 DA /m²

Boitier électrique

380 VOLTS



25 000.00 DA

NUMÉRO DE STAND

Droit d'inscription obligatoires

Vos logo et fiche d'entreprise, ainsi que les informations de votre société,
Badges Exposant, Assurance responsabilité civile.

50 000.00 DA

FRAIS D'INTERVENTION

Incluent frais d'interventions auprès du lieu, frais
de logistique et nettoyage.

50 000.00 DA

SPONSORING



Sponsoring du CTO AWARDS

Réservé à 3 sponsors

L'opportunité de véhiculer une image forte auprès de l'ensemble des professionnels IT réunis en un lieu unique. Votre logo sera présent sur tous les cartons d'invitation au Cocktail remis aux 350 DSI RSSI ainsi que le branding de l'espace où se tiendra le cocktail.

Montant du Sponsoring : (1.500.000 DA HT/sponsor + Un (1) cadeau
Offre spéciale Exclusivité : (3.500.000 DA HT + Trois (03) cadeaux)



Sponsoring INNOVATION AREA

Exclusivité

Soutenez l'Innovation Area du CTO FORUM !

Cette zone est un carrefour vibrant où les porteurs de projet présentent leurs idées révolutionnaires et établissent des connexions précieuses avec des investisseurs, des partenaires et des leaders de l'industrie. Un branding exclusif de votre logo habillera cette zone.

Montant du Sponsoring : 4 000 000 DA HT



Sponsoring STARTUPPERS CHALLENGE

Exclusivité

Le Startupperts Challenge est un concours qui vise à mettre en lumière des entrepreneures aux idées novatrices. Sponsorisez le Startupperts Challenge et positionnez votre marque en acteur clé du soutien à l'innovation. Votre logo apparaîtra lors de la cérémonie de remise des prix.

Montant du Sponsoring : (1.500.000 DA HT)



Sponsoring des cordons de badges

Exclusivité

Sponsorisez les 5 000 tours de cou remis aux visiteurs, journalistes, vip et conférenciers. Si vous possédez déjà des cordons marqués en nombre suffisant, vous pouvez fournir directement ces cordons à l'organisateur au plus tard le 26 Février 2026 au bureau Boostevent. Seul le forfait sponsoring vous sera facturé pour la visibilité de votre logo auprès de tous les participants.

Sponsoring Cordons de badges (cordons non fournis) : 1 200 000 DA HT
Sponsoring Cordons de badges (cordons fournis) : 600 000 DA HT



Sponsoring des badges

Réservé à 2 sponsors

Sponsorisez les 5 000 badges remis aux visiteurs, journalistes, vip et conférenciers (hors exposants). Votre logo sur la face visible du badge offre une visibilité maximale et des retombées immédiates.

Montant du Sponsoring : 500 000 DA HT/Sponsor
Exclusivité : 900 000 DA HT



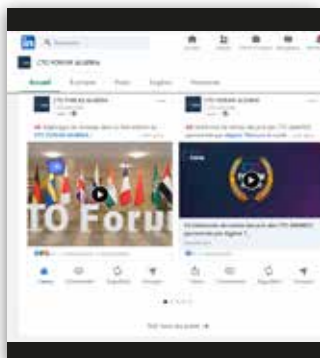
Sponsoring Dépliant du Salon

Exclusivité

Sponsorisez le dépliant du salon qui contient le plan ainsi que le programme conférences et ateliers du salon.

Exclusivité : 600 000 DA HT

PUBLICITE



Publicité Réseaux Sociaux

Publication publicitaire sur notre compte LinkedIn de vos produits/services pour plus de visibilité. La publication sera épinglée pendant 3 jours et visible après de +13 000 abonnés.

Montant : 100 000 DA HT

WORKSHOP



Workshop

Les workshops d'une durée de 30min au niveau de la salle de conférence et face à un public de professionnels qualifiés vous permet de mettre en exergue votre expertise grâce à une présentation didactique orientée «utilisateurs».

Vous avez, évidemment la possibilité d'inviter vos clients, de meme que vous pouvez leur donner la parole.

Le créneau de votre atelier sera intégré au programme Conférences & Workshops sur les supports physiques et numériques du Forum.

Montant : 180 000.00 DA HT

CONTRAT DE PARTICIPATION

Pour confirmer votre participation, vous devez renvoyer ce contrat dûment signé par courriel accompagné de l'acompte de 50% à l'ordre de BOOSTEVENT.

En cas de virement bancaire, copie de l'avis de virement à joindre au contrat.

Le solde doit être réglé au plus tard 30 jours avant la date de l'événement.

Dès réception de votre inscription et de votre règlement, nous vous ferons parvenir une facture acquittée.

Aucune réservation ne sera effectuée sans acompte.

VOS COORDONNÉES

Société :		
Nom du Contact :		
Adresse :		
Ville :	Wilaya, Province :	Pays :
Code Postal :	Téléphone:	Fax :
Mobile :	E-mail :	Site Web :
Registre de Commerce :	Identifiant Fiscale :	Article d'imposition :

RÉSERVATION DE STAND

- STAND AMÉNAGÉ	Nombre de m ² x42 000.00 DA HT	
- STAND NON AMÉNAGÉ	Nombre de m ² x39 000.00 DA HT	
- Boitier électrique	25 000.00 DA HT	
- CHAPITEAU	Nombre de m ² x36 000.00 DA HT	
- DROIT D'INSCRIPTION		50 000.00 DA HT
- FRAIS D'INTERVENTION		50 000.00 DA HT
- MONTANT TOTAL HT		DA
- TVA 19%		DA
- MONTANT TOTAL TTC		DA

ACTIONS DE COMMUNICATIONS
SPONSORING

▶ Sponsoring CTO AWARDS	1 500 000 DA
▶ Exclusivité	3 500 000 DA
▶ Sponsoring Innovation Area	4 000 000 DA
▶ Sponsoring Startuppers Challenge	1 500 000 DA
▶ Sponsoring des cordons de badges	
▶ Cordons non fournis	1 200 000 DA
▶ Cordons fournis	600 000 DA
▶ Sponsoring des badges	500 000 DA
Exclusivité	900 000 DA
▶ Sponsoring Dépliant du Salon	600 000 DA

PUBLICITÉ

▶ Publicité Réseaux Sociaux	100 000 DA
-----------------------------	------------

WORKSHOP

▶ WORKSHOP DE 30MIN	180 000 DA
---------------------	------------

TOTAL HT	DA ^{HT}
TVA 19%	DA
TOTAL TTC	DA

PROCÉDURE DE PAIEMENT POUR LES ACTIONS DE SPONSORING**Modalités de paiement :**

- 100% - immédiatement après la signature du contrat.
- Par chèque à l'ordre Boostevent
- Par virement bancaire aux coordonnées suivantes :

SARL BOOSTEVENT

Société Générale -SGA

Compte n° : 02100010113005926529

Agence : Dely Ibrahim - Alger

Pour toute réservation :**Lila DERRADJI**

Mobile : 0557 75 29 63

Widad Mousli

Mobile : 0559 08 90 63

Ce formulaire de demande d'espace sert de contrat officiel entre BOOSTEVENT et le client. Lors de la signature du contrat, le client confirme, reconnaît et accepte les termes et conditions définis dans le présent contrat. Le signataire de ce formulaire de demande d'espace a signé en tant que signataire autorisé du client et possède tout le pouvoir et l'autorité nécessaires pour lier le client à ce contrat.

Je soussigné (e) déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente et m'engage à en respecter les clauses sans réserve, ni restrictions.

┌ Cachet de l'entreprise ┐

Fait à :le...../...../202...

└ ┘

TERMES ET CONDITIONS

1. DÉFINITIONS ET INTERPRÉTATIONS

- **Réservation** - désigne la réservation par l'exposant de la place disponible à l'exposition.
- **Contrat** - désigne le contrat d'espace, ainsi qu'un stand shell ou un forfait, ainsi que tout autre service à valeur ajoutée au salon conclu entre l'organisateur et l'exposant.
- **Exposition** - désigne l'événement détaillé sur le formulaire de demande d'espace. «Manuel de l'exposition» désigne tout manuel pouvant être préparé par l'organisateur et distribué aux exposants ou disponible sur le site internet de l'exposition avant l'exposition, exposant les aspects pratiques de leur participation à l'exposition.
- **Exposant** - désigne toute personne, entreprise ou société qui a fait une demande et qui a obtenu un espace dans l'exposition, ses employés ou ses agents.
- **Propriétaire** - désigne les propriétaires et les gestionnaires du lieu d'exposition désigné, ses employés ou ses agents.
- **Organisateur** - désigne Boostevent ses employés ou ses agents.
- **Termes et conditions** - désigne les présents termes et conditions, ainsi que tout calendrier annexé aux présentes.
- **Service à valeur ajoutée** - doit inclure, sans limitation, la location de salles de réunion, une assurance, des accords de parrainage, des places de délégué et en ligne.

2. RÉSERVATIONS

- L'organisateur se réserve le droit, à sa seule et absolue discrétion, d'accepter ou de refuser toute réservation. Toutes les réservations sont vendues sous réserve de disponibilité, du contrat et des présentes conditions générales. Les termes et conditions doivent être lus attentivement par l'exposant avant de faire une réservation et toute question les concernant doit être adressée à l'organisateur avant la confirmation de la réservation. La confirmation de la réservation constitue l'acceptation de ces termes et conditions. L'organisateur se réserve le droit de fournir, sur le salon, un stand alternatif à celui spécifié sur la réservation, si la tenue du salon l'exige raisonnablement.
- Dès l'acceptation de la demande d'espace, un contrat doit être conclu entre l'organisateur et l'exposant dans les termes des présentes conditions, sous réserve des modifications mentionnées, et en ce qui concerne l'espace alloué, la relation entre le donneur de licence et le preneur de licence naîtra immédiatement et continuera entre Exposant et Organisateur. En cas de non-paiement d'une somme due ou de manquement ou de non-respect de l'une de ces conditions par l'Exposant, l'Organisateur aura le plein droit de révoquer cette licence et de revenir sur l'espace alloué et pourra révoquer et exclure l'exposant, sans préjudice du recouvrement de toutes les sommes dues au titre des présentes, de toutes les autres réclamations contre les exposants et du droit de recouvrer les dommages causés à l'organisateur.
- La demande d'espace doit contenir des détails sur les expositions proposées et le nom de toute autre société représentée par l'exposant dont les produits doivent être présentés ou dont les services doivent être mentionnés sur le stand. Les frais d'espace ne comprennent pas les taxes applicables des gouvernements fédéraux ou locaux ou des municipalités, qui doivent toutes être supportées par l'exposant. Actuellement, de telles taxes ne sont pas perçues.
- L'organisateur se réserve le droit d'annuler une réservation moyennant un préavis à l'exposant ou à l'agent en cas de défaut de paiement de la part de l'exposant aux dates prévues. Dans ce cas, aucune somme déjà versée à l'organisateur ne sera remboursée. Toute perte subie par l'organisateur à la suite des actions de l'exposant doit être payée par l'exposant aux organisateurs.

- En cas de coentreprise, à quelque titre que ce soit, l'exposant est réputé avoir obtenu le consentement de tous les participants individuels à toutes les conditions du présent contrat.
- L'organisateur a réservé le droit exclusif de déterminer la taille, l'aménagement et la position de tout stand.
- L'exposant acceptera une nouvelle taille de stand, une nouvelle disposition ou une nouvelle position s'il est raisonnable que l'organisateur exerce ce droit.
- En cas d'insolvabilité de l'exposant, de faillite ou de liquidation de la société, le contrat conclu avec elle sera déclaré nul et toutes les sommes déjà versées seront conservées par l'organisateur.
- L'exposant ne peut céder, sous-louer ou octroyer de licences sur aucune partie de l'espace qui lui est attribué, pas plus que la publicité de sociétés qui ne sont pas des exposants dignes de foi se présenter sur son stand. Seuls les produits, services et entreprises mentionnés dans le formulaire de candidature ou le contrat peuvent être intégrés dans le stand.

3. DROITS DE L'ORGANISATEUR ET DU PROPRIÉTAIRE

- L'organisateur, le propriétaire et les personnes autorisées par eux ont le droit de pénétrer sur le lieu de l'exposition à tout moment pour procéder à des inspections, exécuter des travaux, réparer ou modifier des édifices et à toute autre fin. Sauf en cas de dommage volontaire ou de négligence grave, aucune indemnité ne sera versée à un exposant pour les dommages, pertes ou inconvénients causés.
- L'organisateur peut à tout moment, dans l'intérêt de la bonne gestion de l'exposition, imposer toute autre réglementation d'application générale qu'il jugera utile, à sa seule discrétion.
- L'organisateur se réserve le droit d'ajouter ou de modifier ces termes et conditions, et la décision de l'organisateur sera définitive. Aucune modification, ajout d'ajout ou renonciation à ces termes et conditions ne pourra libérer un exposant de son contenu.

4. POLITIQUE PRIVÉE

En signant le contrat, l'exposant donne son accord à l'organisateur en vertu de toutes les lois en vigueur sur la protection des données. communiquer avec les exposants par téléphone, fax, courrier électronique et courrier et utiliser ses informations personnelles pour des objectifs internes de l'organisateur qui comprennent le traitement des comptes, l'analyse interne des exposants, la publication des détails de l'exposant sur le site Web de l'exposition, dans le catalogue officiel de l'exposition et / ou dans tout autre répertoire lié à l'exposition ou à l'industrie correspondante dans chaque cas, que ce soit sous forme imprimée, électronique ou sur tout autre support, invitant les exposants à d'autres manifestations organisées par l'organisateur ou son groupe, la divulgation d'informations aux sous-traitants qui fournissent des services dans le cadre de l'exposition (y compris, mais sans s'y limiter, les aménagements extérieurs, la sécurité, entreprises d'enregistrement, de nettoyage et de transport, traiteurs, ingénieurs et électriciens), divulgation aux entreprises de publipostage et divulgation ou transmission des données personnelles des exposants aux membres du groupe de l'organisateur dans le monde entier pour lui permettre de développer davantage son activité et ses services aux exposants.

L'organisateur peut également transmettre les informations relatives aux exposants à des tiers qui fournissent des biens et des services susceptibles d'intéresser les exposants.

L'exposant doit informer l'organisateur par écrit s'il ne souhaite pas que ses informations personnelles soient utilisées de l'une des manières mentionnées ci-dessus.

5. ASSURANCES

L'organisateur ne peut être tenu responsable des dommages causés à tous biens de l'exposant ou de toute autre personne, pour la perte, l'endommagement ou la destruction de ceux-ci par le feu de guerre ou d'autres causes, de quelque manière que ce soit, de toute perte ou tout dommage subi par un exposant, en raison de défauts dans l'immeuble, incendie, tempête, foudre, état d'urgence, guerre, conflits du travail, grèves ou lock-out, troubles civils, explosion, accident inévitable, force majeure ou toute autre cause, qui s'agisse de ejusdem generis, indépendante de la volonté de l'organisateur ou non ou pour tout dommage ou perte acceptable si, en raison de tels événements, l'ouverture du Salon est empêchée ou reportée ou abandonnée, ou si un bâtiment devient totalement ou partiellement indisponible pour la tenue du Salon. L'exposant sera responsable des réclamations de tiers résultant de l'aménagement de son propre stand, ainsi que de toute perte matérielle des dommages causés au stand de base. Étant donné que les organisateurs n'accepteront aucune responsabilité pour l'un des problèmes susmentionnés, l'exposant doit se couvrir avec une assurance à cet égard dans la mesure du possible, et l'organisateur se réserve le droit d'exiger la visualisation de cette police.

6. INSTRUCTIONS ET DIRECTIVES

- Vous devez vous conformer à toutes les instructions et directives données par notre personnel et les responsables du site. En particulier, vous devez vous conformer à tous les statuts, annonces de sécurité et règlements des sites pertinents lors de votre participation au salon. Un manuel de l'exposant contenant
 - des instructions détaillées pour l'organisation du salon sera remis à chaque exposant.
 - L'exposant est totalement responsable de l'obtention des visas et des formalités douanières.
- Les stands doivent être correctement tenus en main et les expositions exposées pendant toute la durée de l'exposition aux visiteurs. Aucune exposition ne peut être enlevée avant la fin de l'exposition sans l'autorisation écrite de l'organisateur, qui ne sera accordée que dans des circonstances exceptionnelles. Tous les objets d'exposition et le matériel d'aménagement du stand doivent être retirés du bâtiment dans les délais impartis par l'organisateur. L'exposant indemniserà l'organisateur pour toutes les dépenses engagées pour ne pas avoir respecté cette condition.

7. CONDITIONS DE PAIEMENT

Modalités de paiement :

50% - immédiatement après la signature du contrat.
50% - 1 mois avant l'événement

Pour les contrats signés 1 mois avant l'événement, le délai de paiement est de 100%

Tous les paiements doivent être effectués à :

SARL BOOSTEVENT
Société Générale -SGA
Compte n° : 02100010113005926529
Agence : Dely Ibrahim - Alger

8. POLITIQUE D'ANNULATION

L'organisateur peut résilier le contrat si :

- L'exposant ne respecte pas les conditions de paiement décrites ci-dessous. L'espace alloué sera annulé et tout paiement effectué ne sera pas remboursé.
- L'exposant notifie par écrit son intention de se retirer sans préjudice des droits et recours de l'organisateur. L'organisateur peut, à sa discrétion, permettre à l'exposant de se retirer du salon, sous réserve du paiement d'un pourcentage de son prix contractuel total à l'organisateur en contrepartie de la libération de leur stand. contrat comme suit :

Jusqu'à 6 mois avant l'exposition - 25% du coût total

Entre 3 et 6 mois avant l'événement - 50% du coût total

Entre 1 et 3 mois avant l'événement - 75% du coût total

Moins d'un mois avant l'événement - 100%

Si un exposant ne s'occupe pas de la surface de stand qu'il a demandée ou qui lui a été attribuée ou ne l'aménage pas, l'organisateur se réserve le droit de louer l'espace à une autre société. Les exposants sont tenus de payer tous les frais de location du stand, détaillés sur la facture à émettre pour le paiement.

9. TIERCE PARTIE

Aucune personne qui n'est pas partie prenante au contrat n'a le moindre droit en vertu du contrat, y compris les présentes conditions générales, et en particulier n'a pas le droit de faire appliquer les conditions de ces conditions générales.

10. CONFORMITÉ ET DROIT

L'exposant doit se conformer à toutes les lois et réglementations pertinentes pour l'exécution du contrat et pertinentes pour l'exposition. La corruption ou toute autre forme de pratique commerciale contraire à l'éthique est interdite en ce qui concerne l'exposition et toutes les transactions commerciales en rapport avec l'exposition doivent être correctement enregistrées conformément aux lois applicables.

11. LITIGES ET RÉCLAMATIONS

- En cas de litige résultant du contrat, y compris des présentes conditions générales, nous tenterons de le régler. À cette fin, nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour vous consulter ou négocier de bonne foi avec vous et pour tenter de parvenir à un règlement juste et équitable, satisfaisant les deux parties. Bien que cela ne limite pas votre droit de recours en justice, si nous ne parvenons pas à régler un différend avec vous par voie de négociation dans un délai de 15 jours, nous pourrions vous proposer de tenter de le régler par médiation.
- L'organisateur ne peut accepter aucune contestation ou réclamation à son encontre à moins que celle-ci soit soumise par écrit à l'adresse indiquée ci-dessous dans les deux semaines suivant la date de clôture du Salon. Toutes les réclamations et litiges seront réglés en Algérie conformément à la loi et aux coutumes de l'Algérie ou dans le pays d'origine de l'exposant si l'organisateur décide de le faire.

SARL Boostevent

Cité Sorecal 400 logements N°58 - bt B - les sources - Alger

Tel.: +213 (0) 559 42 98 35

Email : contact@boostevent-dz.com

WWW.BOOSTEVENT.COM